



**ASC CNES**

## **Section Cyclotourisme**

### **REGLEMENT DE LA SECTION Edition janvier 2015**

#### **ARTICLE 1 – OBJECTIF DE LA SECTION**

La section cyclotourisme de l'ASC est ouverte à tous les membres de l'ASC actifs ou retraités.

Son but est de favoriser la pratique du cyclotourisme en groupe aussi bien pour des débutants que pour des pratiquants plus confirmés, en dehors de tout esprit de compétition.

La section peut prêter à ses membres du petit matériel d'entretien vélo ainsi que toute une documentation technique sur le vélo.

#### **ARTICLE 2 – INVITES**

Des personnes non membres de l'ASC peuvent participer aux sorties de la section à titre d'invités par un des membres participant à la sortie. Elles doivent avoir leur assurance individuelle. L'invitant doit communiquer aux invités les règles de sécurité applicables (indiquées à l'article 5)

#### **ARTICLE 3 – ORGANISATION DE LA SECTION**

Chaque année, au cours d'une assemblée générale de tous les membres de la section, on procède à l'élection d'un bureau de direction et d'animation de la section. Ce bureau comprend au minimum 4 membres : président, secrétaire, trésorier et responsable matériel, et au maximum 8 membres. Le bureau est chargé d'assurer le fonctionnement de la section, en relation avec le comité directeur de l'ASC. Il se réunit en cours d'année à l'initiative du Président ou d'au moins 3 de ses membres

#### **ARTICLE 4 – ORGANISATION DES SORTIES**

La section organise des sorties cyclistes à la 1/2 journée (en semaine), à la journée, en WE, ou des randonnées sur plusieurs jours dans des régions touristiques.

Un calendrier est établi par le bureau avec les adhérents au début de chaque saison, et peut évoluer en cours de saison en fonction des opportunités.

Les sorties se font sur proposition d'un membre de la section.

Tout membre de la section qui organise une sortie doit :

- prévoir itinéraire, difficulté, heure et lieu de départ etc....
- avertir le secrétaire de son projet
- afficher ou diffuser par courrier électronique dans la semaine qui précède tous les renseignements sur la sortie
- au cours de la randonnée, il doit se comporter en « capitaine de route » : vérifier que tous les participants se retrouvent « à bon port » à l'arrivée, porter une attention particulière à ne laisser personne seul à l'arrière. L'organisateur refusera un participant qui se présente sans casque à une sortie.

- les personnes intéressées par une sortie doivent se manifester par mail ou téléphone et indiquer leurs coordonnées. En cas d'annulation elles pourront ainsi être prévenues.
- s'il y a trop peu de personnes intéressées, ou si la météo est mauvaise, libre à l'organisateur d'annuler la sortie et de prévenir les participants déclarés.

## **ARTICLE 5 – SECURITE**

Sur la route, une attention particulière doit être portée à la sécurité de chacun et du groupe.

Le respect du code de la route et le port du casque sont obligatoires.

Quelques règles de sécurité propres à la pratique du vélo sont rappelées en annexe de ce Règlement

## **ARTICLE 6 – SECRETARIAT**

Le secrétaire fait les comptes rendus de réunion, les convocations, les affichages sur les activités. Il archive également les divers événements, kilométrages etc... de chaque sortie. Il classe courriers divers et documents venant ou allant à l'ASC. Il gère la liste et les contacts des membres de la section.

## **ARTICLE 7 – GESTION DU MATERIEL**

Le responsable du matériel de la section maintient une liste à jour du matériel et de la documentation de la section. Cette liste indique la localisation du matériel.

## **ARTICLE 8 – TRESORERIE**

Le trésorier est responsable de la tenue des comptes de la section. Il doit posséder un livre de comptes réglementaire à jour. Il doit fournir chaque année au Comité Directeur de l'ASC un compte-rendu financier.

## **ARTICLE 9 – DOCUMENTS A FOURNIR AU COMITE DIRECTEUR DE L'ASC**

A la fin de chaque année, la section doit fournir :

Un compte rendu moral et financier sur les activités de l'année écoulée,

Une demande de budget tenant compte des prévisions de l'année qui suit.

**ARTICLE 10** – Toute modification du présent règlement peut être faite seulement sur proposition du bureau de la section cyclotourisme et après approbation du Comité Directeur de l'ASC.

----- ooo O ooo -----

Fait à Toulouse le 1<sup>er</sup> Février 2015

Pour le bureau de la section cyclotourisme, le Président

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Rochette', written over a horizontal line.

# ANNEXE SECURITE

## Consignes de sécurité :

Le Code de la Route s'applique aux vélos.

Le port du casque est obligatoire.

Le port du gilet jaune de sécurité est recommandé, et obligatoire de nuit hors agglomération.

Aucun arrêt sur la chaussée, toujours sur le bas-côté de la route.

## Les bonnes pratiques pour rouler en groupe :

- La bonne distance de sécurité entre chaque cycliste correspond à l'espace d'un demi-vélo. Le code la route indique « lorsque deux véhicules se suivent, le conducteur du second doit maintenir une distance de sécurité suffisante, correspondant à la distance parcourue par le véhicule pendant un délai d'au moins deux secondes (R412-12, 4ème classe) », soit 10 m à 18 km/h.

- Rouler deux de front est autorisé, mais le passage en simple file s'impose :

- à la tombée de la nuit ou par manque de visibilité,

- lorsqu'un véhicule voulant dépasser annonce son approche,

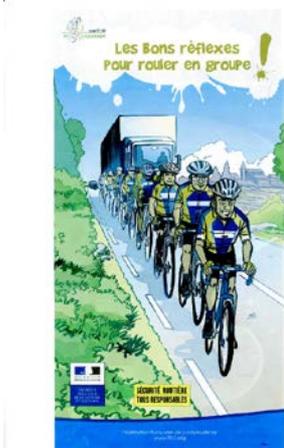
- lorsque les conditions de circulation l'exigent comme par exemple pour tourner à gauche.

- Le code de la route indique également « 43bis 4. Les cyclistes circulant à deux de front ne peuvent utiliser que la bande de circulation de droite de la chaussée; si la chaussée n'est pas divisée en bandes de circulation, ils ne peuvent dépasser une largeur égale à celle d'une bande de circulation et en aucun cas la moitié de la chaussée ».

- Scinder le groupe en sous-groupes de 4 à 8 cyclistes et laisser la place pour 2 voitures (15 m) entre chaque sous-groupe.

- Signaler tout danger ou changement par le geste et la parole. Exemples de gestes signalétiques : bras levé pour s'arrêter, bras à l'horizontale pour tourner à droite ou à gauche, pointer du doigt un danger au sol.

Document de référence : Livret de sécurité FFCT 2014



# Les Bons réflexes Pour rouler en groupe !



MINISTÈRE  
DE LA VILLE,  
DE LA JEUNESSE  
ET DES SPORTS

**SÉCURITÉ ROUTIÈRE  
TOUS RESPONSABLES**

## Savoir rouler en groupe

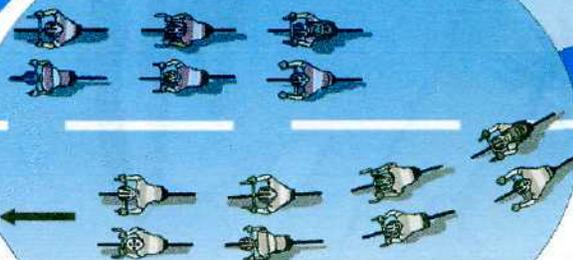
Rouler à deux de front est autorisé, mais le passage en simple file s'impose :

- à la tombée de la nuit ou par manque de visibilité,
- lorsqu'un véhicule voulant dépasser annonce son approche,
- quand les conditions de circulation l'exigent.



“ Scindez-vous en sous-groupes  
de 4 à 8 cyclistes.

Laissez la place pour 2 voitures  
entre chaque groupe ”

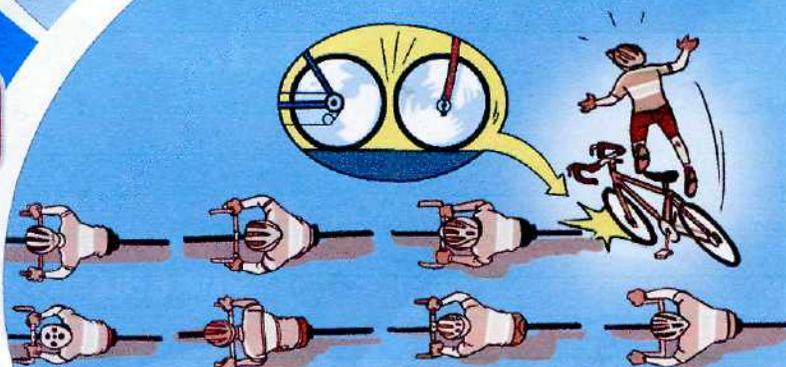
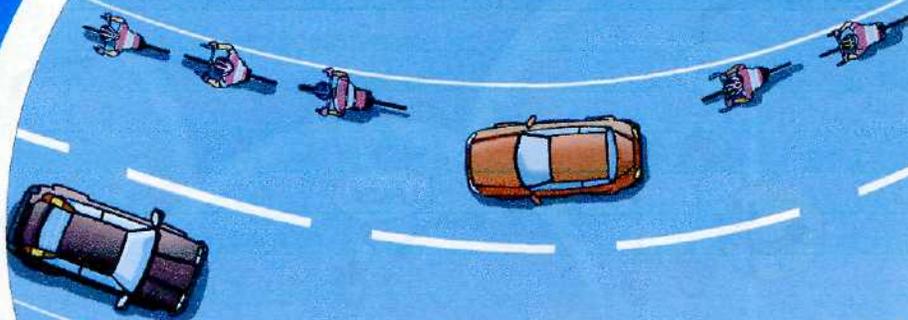


“ N'oubliez pas  
de prévenir  
en cas de ralentissement ”

## Se Positionner Dans le groupe



“ La bonne distance de sécurité  
entre chaque cycliste correspond  
à l'espace d'un demi-vélo...  
Pensez-y ! ”

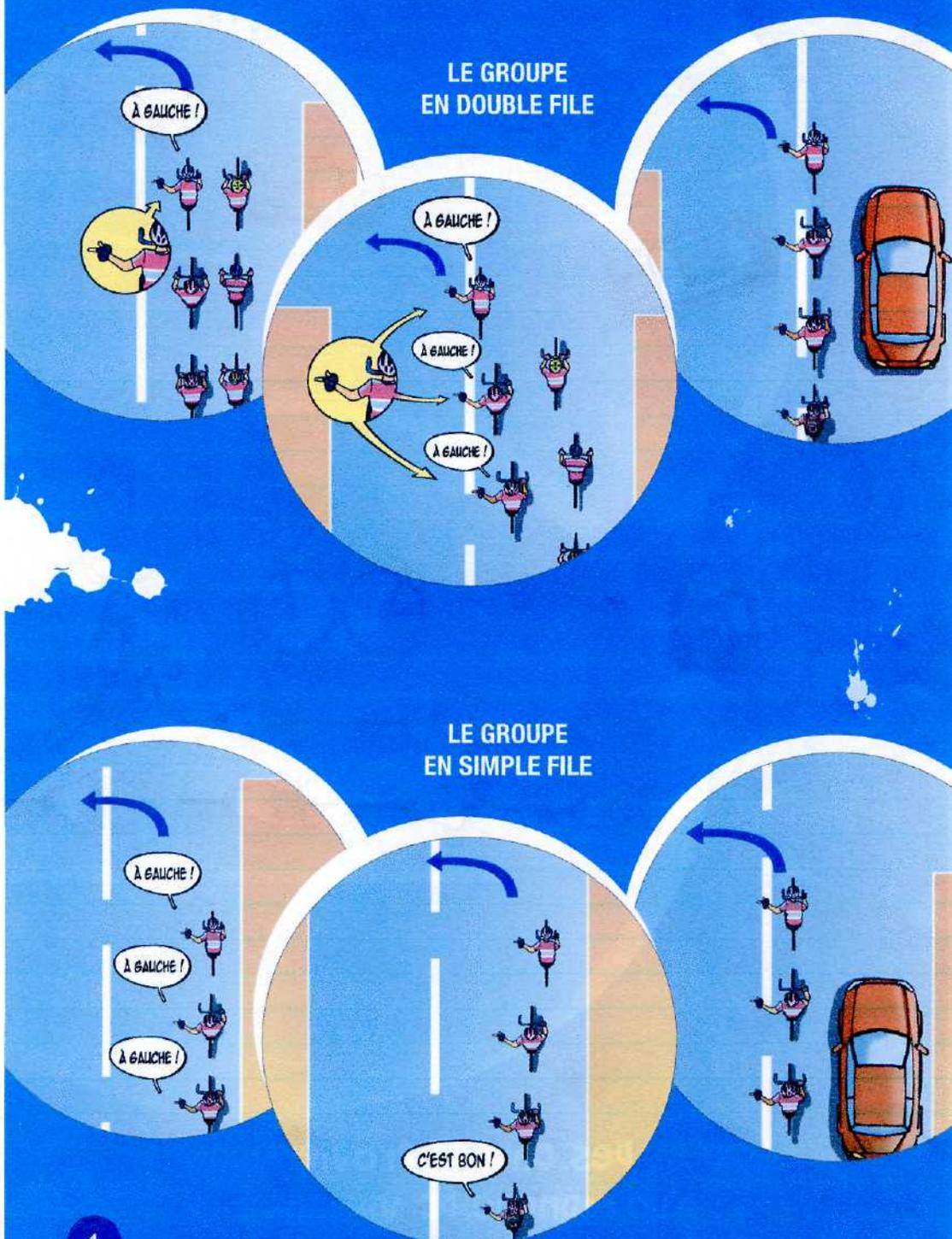


**70 % Des Chutes Proviennent  
D'un manque De vigilance  
Dans le groupe !**

# APPLIQUER LE VERBAL ET LA GESTUELLE

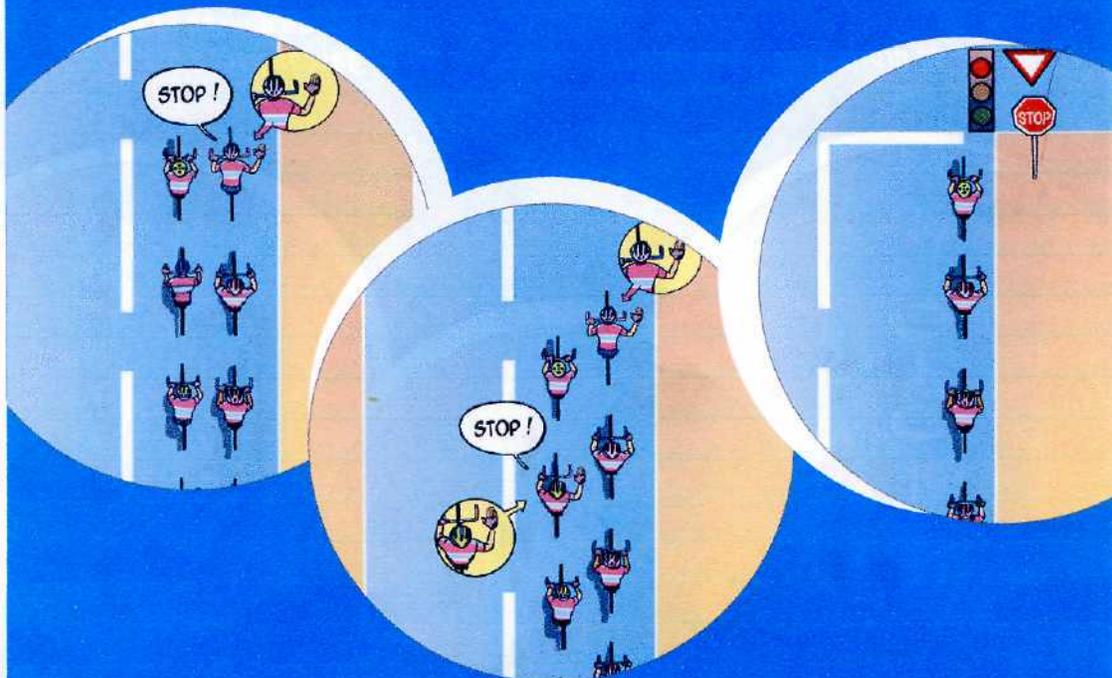
## En situation de "TOURNER À GAUCHE"

Le 1<sup>er</sup> de la file tend le bras et crie « À gauche ! ». Les suivants passent le message. Après un coup d'œil en arrière, le groupe se déporte à gauche, tout en laissant la voie libre sur la droite pour les voitures.



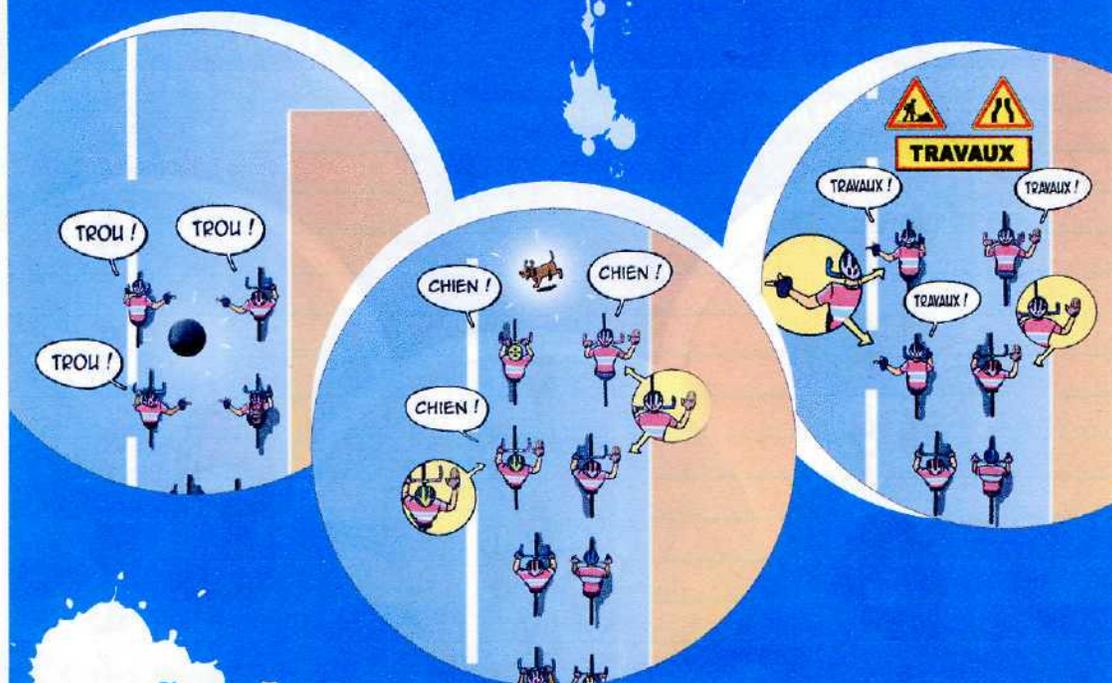
## AU STOP, CÉDEZ LE PASSAGE, FEU ORANGE, FEU ROUGE

Le 1<sup>er</sup> de la file lève le bras et crie « Stop ! ». Les suivants passent le message. Tous s'arrêtent sur la chaussée en file.



## LORS DE TRAVERSÉES INATTENDUES OU DE TRAVAUX

Des travaux, un chien qui traverse, un trou dans la chaussée : levez le bras du côté du danger.



Il suffit d'un simple geste, d'une parole  
pour qu'une chute ou un accident soit évité !

## QUAND LE DANGER VIENT DE DEVANT EN FONCTION DU PROFIL DE LA ROUTE

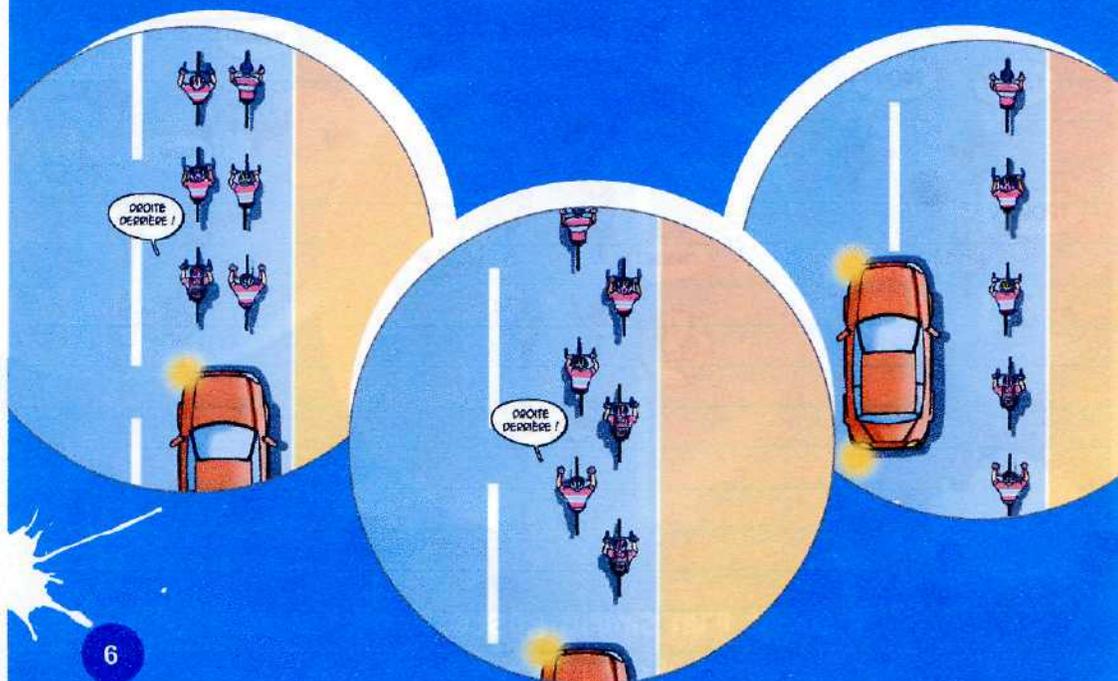
(route étroite, manque de visibilité, circulation importante...)

Le 1<sup>er</sup> qui entend ou voit un obstacle crie « Droite devant ! ». Il fait passer le message au suivant. Le groupe se met sur une file. La file de gauche ralentit. La file de droite avance et laisse un espace. La file de gauche peut ainsi s'intercaler.



## QUAND LE DANGER VIENT DE DERRIÈRE

Le 1<sup>er</sup> qui entend ou voit un obstacle crie « Droite derrière ! ». Le groupe se met sur une file. La file de gauche avance. La file de droite ralentit et laisse un espace. La file de gauche peut s'intercaler.



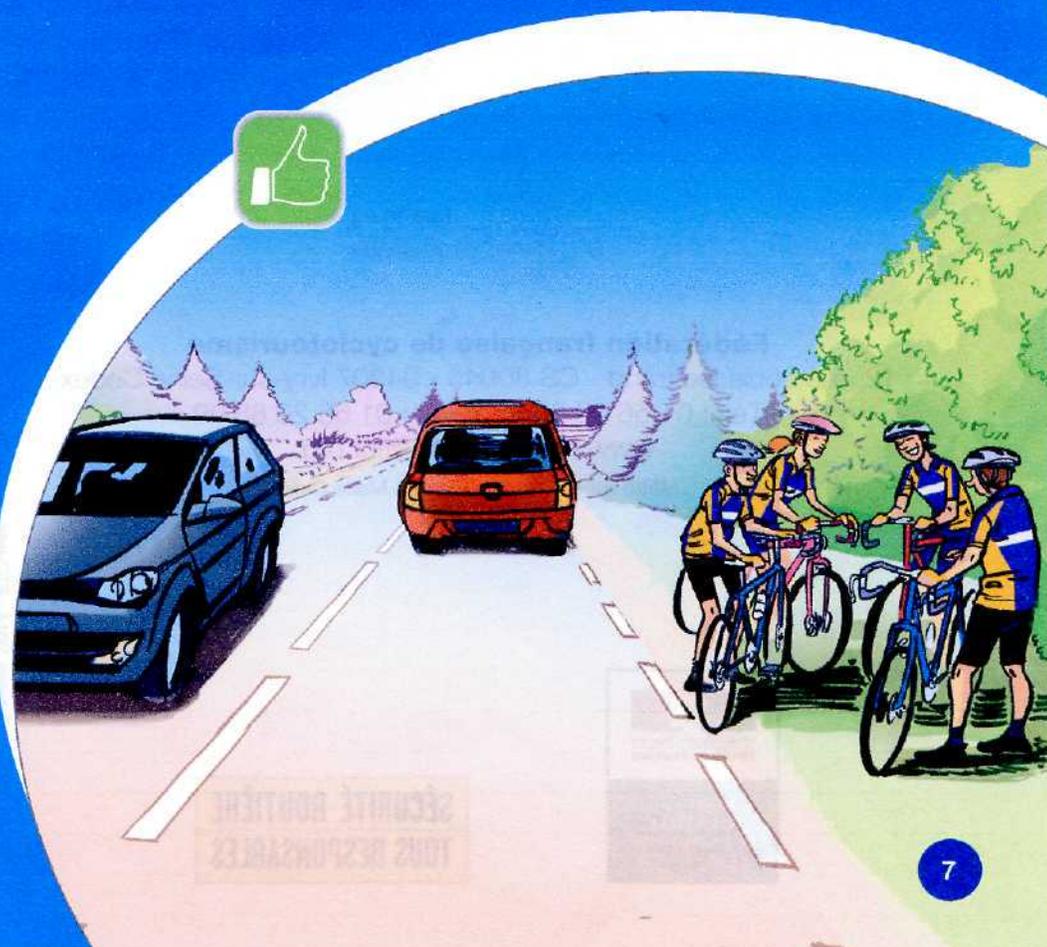
# LA SÉCURITÉ, C'EST VOTRE PRIORITÉ !

**Pour une pratique durable  
et pour un comportement citoyen :**

- respectez le Code de la route,
- respectez les autres usagers,
- respectez l'environnement,
- respectez les consignes de l'organisateur.

## **RAPPEL !**

*Aucun arrêt sur la chaussée, toujours sur le côté de la route.*





**Fédération française de cyclotourisme**

12, rue Louis Bertrand - CS 80045 - 94207 Ivry-sur-Seine Cedex

Tél. : 01 56 20 88 88 - Fax : 01 56 20 88 99

[www.ffct.org](http://www.ffct.org) - [info@ffct.org](mailto:info@ffct.org)

Métro ligne 7, station Pierre & Marie Curie



**SÉCURITÉ ROUTIÈRE**  
**TOUS RESPONSABLES**